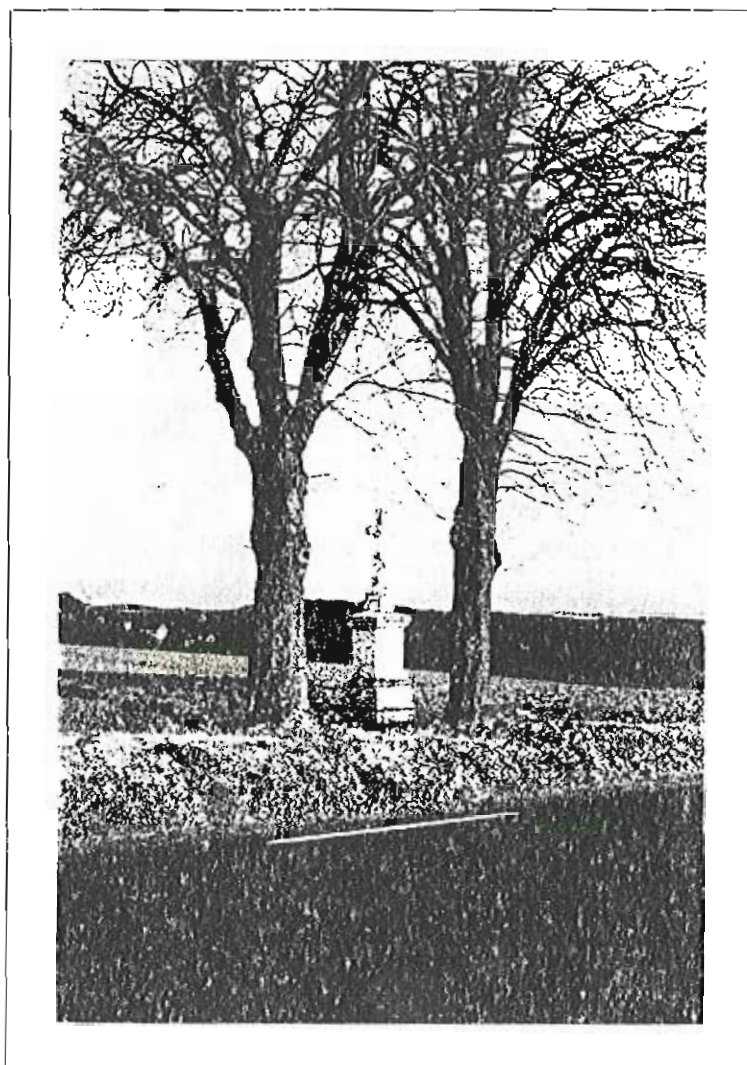
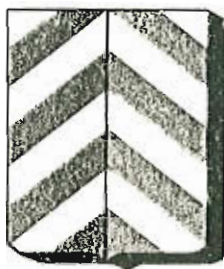


BEUX-INFO

Bulletin municipal d'information



N° 10 - Janvier 2001

BEUX *Info*

N° 10 - Janvier 2001

SOMMAIRE

- 1 Sommaire
- 3 Le mot du maire
- 4 - 7 Compte-rendu des conseils municipaux
- 8 Etat-Civil 2000 - Arrivés et départs de l'année
- 9 Deux anciennes figures de Beux
- 10 Quelques rappels de civisme.
- 11 Salle des fêtes : la cuisine enfin équipée.
- 12 - 15 Analyse du recensement de 1999 par l'INSEE.
- 16 - 17 Patrimoine local : Croix et calvaires.
- 18 Travaux en bref.
- 19 Repas des anciens : une réunion très appréciée !
- 20 - 21 Histoire locale : Poussières d'archives.
- 22 Activités du foyer rural

Photo de couverture : Le calvaire situé sur le CD 70 en direction de Metz.

le mot du maire

La roue tourne inexorablement. Nous voici donc enfin entrés dans ce 21^{ème} siècle et cette fois pour de bon. Si le passage à l'an 2000 a plus marqué les esprits par le symbolisme des chiffres ronds, cette année 2001 a débuté de façon moins exubérante pour la majorité des gens, bien que marquant la véritable entrée dans ce nouveau siècle et aussi dans le troisième millénaire. Pourquoi ? Sans doute parce qu'une fois les flonflons de la fête de début 2000 retombés, nous nous sommes aperçus que la vie quotidienne reprenait son cours normal et que ni les astres, ni le chiffre de l'année, ni je ne sais quoi d'autre, hormis notre propre volonté, ne pouvait modifier profondément notre vie.

Ainsi donc, la vie continue, plus faite d'évolutions insensibles mais constantes que de révolutions brutales et c'est sans doute bien ainsi.

Au niveau communal, 2000 a vu se terminer le chantier de la salle des fêtes ; équipement fort apprécié de l'ensemble de la population et qui a déjà rendu de nombreux services tant aux familles qu'à la vie associative locale. L'enfouissement et le renforcement du réseau électrique rue de Luppy a également enfin démarré.

En revanche, le dossier du lotissement n'avance pas aussi vite que je l'avais souhaité en raison de tracasseries administratives de toutes sortes. Malheureusement, ce retard risque de provoquer une fermeture de l'une des classes maternelles. Avec mon collègue de Luppy, nous avons saisi les instances académiques et essayé de faire jouer nos relations parmi les élus mais cette fois le niveau faible des effectifs en maternelle risque de peser lourd dans la décision de l'inspecteur d'académie.

Mais ne perdons pas espoir et préparons nous à nous mobiliser tous pour le maintien de nos deux classes ; en effet dans notre beau pays de France, c'est souvent dans la rue qu'il faut défendre ses intérêts !

Nous allons entrer prochainement en période électorale. Quel que sera le choix et l'opinion de chacun, je souhaite qu'avant tout soit privilégié **l'intérêt général** tant au niveau communal qu'au niveau de notre canton.

De profonds changements sont programmés dans l'organisation administrative de notre pays. On parle de supprimer des échelons ; si c'est le souhait de la majorité nous l'accepterons mais attention à ce que nos villages "rurbains" ne soit "intégrés" dans les grandes agglomérations car alors nous n'aurions plus grand chose à dire et nous ne serions plus "maître chez nous".

Coopération intercommunale **OUI !** Dilution dans la masse **NON !**

Méfions-nous. Même si elle est très en vogue actuellement, la mariée de l'intercommunalité que l'on nous présente est peut-être trop belle ! Réfléchissons bien avant de signer car il sera difficile de faire marche arrière ensuite. La réflexion sur l'avenir dépasse donc largement le cadre de notre commune et les choix qui seront faits dans les prochaines années par la municipalité engageront notre collectivité sur le très long terme.

Restons tout de même optimistes et n'ayons pas peur de l'avenir. En cette période de vœux, je souhaite, sincèrement, à toutes et à tous une bonne et heureuse année. Que 2001 vous apporte santé, joie et bonheur dans tout ce qu'il vous sera donné d'entreprendre. Bonne lecture de ce dixième Beux-Info.

Bernard GUITTER

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

----- Séance du 16 mars 2000 -----

Avis sur l'épandage des boues d'épuration

Le maire présente au conseil le dossier d'enquête publique relatif à l'épandage agricole des boues d'épuration du SIVOM de Metz. Il précise que ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique dans une centaine de village de la couronne messine pendant un mois. A Beux, très peu de personnes se sont déplacées pour consulter ce dossier et un seul avis (d'une personne d'Aube) a été porté sur le registre prévu à et effet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis défavorable à cet épandage de boues.

Prix du bois de chauffage

Le conseil municipal, considérant la faible qualité du bois de chauffage cette année, en raison de la tempête, et sa difficulté à l'exploiter, décide d'en diminuer le prix et de fixer celui-ci à 25 F. le stère.

Equipement de la salle des fêtes

Le maire expose au conseil le résultat de ses entrevues avec différents vendeurs de matériel pour collectivités. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'équiper la salle et la cuisine. Le maire est chargé de passer commande après avoir recueilli l'avis d'une commission formée à cet effet. (B. GUITTER, C. JOLY, M-P. PIDOLLE)

Equipement bureautique au secrétariat

Le maire propose d'acquérir pour le secrétariat de mairie et afin de faciliter la tâche du secrétaire et d'améliorer le service aux administrés, un photocopieur et un téléphone-fax.

Le conseil approuve ces propositions (par 8 pour, 1 contre, 1 abstention) et charge le maire de ces acquisitions.

----- Séance du 30 mars 2000 -----

Compte administratif de 1999 (budget principal)

Le maire expose au conseil municipal le compte administratif de 1999 qui fait apparaître les résultats suivants :

- section de fonctionnement : + 116.245,59 F.
- section d'investissement : - 195.112,36 F.

Le conseil, en l'absence du maire comme c'est la règle, sous la présidence de M. Claude JOLY premier adjoint, après en avoir délibéré, approuve ce compte administratif à l'unanimité.

Compte administratif du budget annexe d'assainissement

Le maire présente alors les résultats du service de l'assainissement. ce compte présente les résultats suivants :

- section d'exploitation : + 24.230,58 F
- section d'investissement : + 16.230,00 F.

Dans les mêmes formes que précédemment, ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Comptes de gestion du percepteur

Constatant que les comptes de gestion établis par M. le Trésorier de Rémilly, percepteur de la commune, sont en tous points identiques au compte administratif du maire, le conseil les approuve à l'unanimité.

Budget communal : affectations des résultats

Vu les résultats des comptes administratifs de 1999, le conseil décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement soit 116.245,59 F. à la couverture du déficit d'investissement. Pour le budget de l'assainissement, le conseil décide de reporter les résultats dans leurs sections respectives.

Fixation des taux d'imposition pour 2000

Considérant que pour équilibrer le budget, il n'est pas nécessaire de modifier les taux d'imposition des quatre taxes locales, le conseil décide de les maintenir au même taux qu'en 1999 .

Budget primitif 2000

Le maire présente au conseil municipal, son projet de budget primitif pour l'exercice 2000. Celui-ci s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :	570.348,00 F en recettes et en dépenses
Investissement :	1.399.603,59 F en recettes et en dépenses

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce budget à l'unanimité.

Budget du service assainissement 2000

Le maire présente ensuite le projet de budget du service assainissement. Celui-ci s'équilibre à :

Exploitation :	41.230,58 F en recettes et en dépenses
Investissement :	56.460,00 F en recettes et en dépenses

Le conseil adopte également ce budget à l'unanimité.

Subventions

Le conseil municipal, après examen des différentes demandes, décide d'octroyer les subventions suivantes :

- Foyer rural de Beux :	4.500 F
- Mémorial des hauts de St-Pierre	100 F
- Groupement de défense de l'environnement du canton de Verny et environs	150 F

----- Séance du 18 mai 2000 -----

Réseau d'incendie pour le futur lotissement

Le maire informe le conseil municipal que le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) qui a été consulté dans le cadre de la demande de permis de lotir, a donné un avis favorable sous réserve que le poteaux d'incendie qui sera installé par le lotisseur ait un débit minimum de 60 m3/h. Toutefois, la Générale des Eaux, concessionnaire du réseau d'eau, indique que le débit maximum prévisible sera d'après les mesures effectuées, de seulement 30 m3/h. En conséquence de quoi, la DDE demande au conseil ce qu'il prévoit en matière de défense incendie du futur lotissement.

Le conseil considère que la mesure a été effectuée sur une bome ancienne ce qui ne permet pas de déduire les capacités optimales du réseau . D'autre part, il existe une réserve d'eau d'une capacité à

déterminer au centre du village et que par ailleurs, l'étang privé situé près de la route de Metz pourrait servir en cas de besoin extrême. Le conseil estime donc que les capacités de défense incendie sont suffisantes et demande à la DDE de délivrer le permis de lotir.

Indemnisation suite à la tempête

Le maire informe le conseil que l'assureur de la commune (GROUPAMA) propose une indemnisation d'un montant de 65.281 F. avant déduction de la franchise pour la réparation des dégâts consécutifs à la tempête du 26 décembre dernier. Ce montant comprend les réparations sur les toitures de l'église, de la mairie ainsi que certains vitraux de l'église. Le conseil accepte ce montant égal aux devis de réparation des entreprises.

Retrait de la commune de CHEMINOT du Syndicat de l'aéroport

Le maire informe le conseil que la commune de CHEMINOT a sollicité son retrait du Syndicat de défense et de développement des communes riveraines de l'aéroport régional de Metz-Nancy-Lorraine, et que le comité de ce syndicat a donné un avis favorable à cette demande. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande de retrait.

Subvention pour voyage scolaire

Le maire informe le conseil que les écoles projettent d'organiser un voyage de fin d'année et sollicite les communes de Luppy et de Beux pour une participation financière à ces sorties. Le conseil décide d'allouer une subvention de 50 F. par enfant domicilié à Beux. Ces sommes seront versées sur les comptes des coopératives scolaires.

Modifications budgétaires

Sur demande de M. le Percepteur, le maire propose deux modifications budgétaires destinées à rectifier deux erreurs d'imputation qui sont apparues au budget primitif. Le conseil approuve ces modifications.

Indemnité du maire

Suite à la loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 modifiant le montant des indemnités des maires, le conseil est appelé à statuer sur ces nouveaux montants. M. le maire propose de laisser inchangé le montant de son indemnité soit 9% de l'indice 1015 de la fonction publique (le nouveau taux autorisé étant de 17% de cet indice). Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

----- Séance du 1er septembre 2000 -----

Avenant à un contrat d'assurance

Le conseil adopte un avenant relatif au taux de cotisation du contrat d'assurance de la commune pour la couverture des risques statutaires de son personnel.

Prolongation d'un prêt court terme

La vente du terrain du futur lotissement n'ayant pas encore pu être réalisée en raison du retard dans l'instruction du permis de lotir, M. le maire propose de prolonger la durée du prêt court terme qui avait été souscrit pour le financement de la salle des fêtes. Le conseil accepte cette proposition.

----- Séance du 6 novembre 2000 -----

Prévisions de travaux

M. le Maire présente au conseil l'estimation faite par les services de la DDE de Metz-Nord et concernant la réfection de la route de la Haute-Beux. Le montant des travaux est estimé à 142.645 F HT. Le conseil décide d'inscrire ces travaux au programme de 2001 et sollicite du Conseil Général une subvention au titre des voiries communales.

Eclairage public à la Haute-Beux

M. le Maire présente au conseil le devis qu'il a demandé à l'UEM pour l'extension du réseau d'éclairage public afin de prendre en compte les nouvelles constructions. Le montant des travaux est estimé à 18.750 F HT. Le conseil décide d'inscrire ces travaux au programme de 2001 et sollicite également une subvention départementale.

Subventions

Le conseil attribue les subventions suivantes :

- Foyer rural : 7400 F pour l'organisation du repas des anciens
- RASED de Rémillly 100 F (réseau d'aide aux enfants en difficultés scolaires)
- Ecole maternelle de Luppy-Beux : 50 F par enfant pour une sortie pédagogique
- Ecole élémentaire : 300 F pour une participation au spectacle des Trinitaires.

Internet à l'école de Beux

Suite à la demande de Mme PFEIL, institutrice à Beux, le conseil accepte la prise en charge d'un abonnement Internet auprès de Wanadoo ainsi que l'installation de prises téléphonique et électrique supplémentaires à l'école.

Travaux sur le réseau d'assainissement

M. le Maire présente au conseil le devis de la Sté ROSSI-STARK pour la mise à niveau de regards d'assainissement pour un montant de 3.946,80 F TTC. Ce montant est accepté et sera réglé sur le budget spécial du service assainissement.

Forêt communale

Le conseil accepte le devis de l'ONF pour l'entretien annuel de la forêt communale. Il fixe également le prix du bois d'affouage à 50 F le stère. Il est précisé que le bois attribué au titre de 1999 suite à la tempête et qui n'est pas encore terminé reste au prix de 25 F le stère en raison de contraintes particulières liés à son exploitation.

----- Séance du 14 décembre 2000 -----

Réalisation d'un emprunt

La question de la vente du terrain du lotissement n'étant toujours pas réglée, M. le Maire propose de transformer le prêt court terme pour le financement de la salle, en prêt à long terme. Le conseil accepte la proposition et décide une durée de 10 ans à taux révisable. En cas de vente du terrain, il sera possible à tout moment de résilier le prêt sans frais et de procéder à son remboursement anticipé.

Subvention

Le conseil accorde une nouvelle subvention de 250 F. à l'école pour la participation au financement d'une sortie à l'Arsenal permettant aux enfants d'assister à un concert spécial jeunes.

ETAT-CIVIL 2000

Naissances

- Antoine REIMEL
le 3 janvier 2000 à Metz
- Louis HEHN
le 1er avril 2000 à Metz
- Mathis BERNARD
le 28 avril 2000 à Metz
- Emilie VARNIER
le 31 août 2000 à Metz
- Clément KASSER
le 7 décembre 2000 à Metz

Mariage

- Eric CALBA et Christelle PIDOLLE
le 10 juin 2000 à Beux



Christelle PIDOLLE, employée de banque, est la fille de Daniel et Thérèse PIDOLLE, agriculteurs à la Haute-Beux. Son époux Eric CALBA est domicilié à Metz où il exerce la profession de magasinier-cariste.

Décès

- M. Joseph REBOIS
le 9 février 2000 à Beux
- M. Eugène RENE dit Léon
le 16 juin 2000 à Beux

ILS SE SONT INSTALLES DANS NOTRE VILLAGE EN 2000

Nous sommes heureux d'accueillir les familles venues s'installer à Beux au courant de l'année 2000 et souhaitons la bienvenue à :

- Lionel et Annabelle PIERRE et leur fille Léa au 11, La Haute-Beux
- Pierre KASSER et Evelyne PAYSAN et leurs enfants Albin et Clément au 9 Rue principale
- Jean-François ZEIDLER et Sophie DEGOUT au 12, Rue de Luppy

ILS ONT DEMENAGE EN 2000

- Philippe et Nathalie DEJODE et leurs enfants (7, Place de l'église)
- Yves et Patricia THEISEN et leurs enfants (12, Rue de Luppy)
- Claude NATUREL et Patricia WOLF (9, Rue principale)

Deux anciennes figures de Beux

Au cours de cette année 2000, à quelques mois d'intervalle, deux très anciennes "figures" de Beux nous ont quittés. Petit retour en arrière en guise d'hommage.

Joseph REBOIS

Le 9 février, Monsieur Joseph REBOIS s'est éteint à son domicile au 10 rue de Luppy. Le défunt, né à Aube le 20 juillet 1912 était le deuxième d'une famille de huit enfants. Ouvrier agricole puis employé au cimetière de l'Est à Metz, Joseph REBOIS est venu s'installer à Beux en avril 1950. Durant la guerre, il avait été évacué dans les Basses-Pyrénées entre 1940 et 1945, comme la majorité de la population du village. Marié en 1946 avec Marie ZUKOVEC, il a eu cinq filles : Marie-France épouse FENOT, Martine décédée en 1952, Monique épouse BUTTGEN qui demeurent toujours à Beux, Nicole épouse GOBERT et Annie épouse VIZE. Il était aussi grand-père de neuf enfants et arrière-grand-père d'une petite fille.



Connu pour sa jovialité et sa bonne humeur, le défunt était unanimement estimé dans le village. M. REBOIS avait occupé les fonctions d'ouvrier communal et avait été élu au Conseil municipal où il siégea de 1959 à 1983 ce qui lui valut la médaille d'honneur départementale et communale.

Ancien combattant, le défunt était également titulaire de la croix du combattant 39-45. Après guerre, il entra au service des Ponts-et-Chaussée en qualité de cantonnier et fit toute sa carrière dans l'administration de l'Equipement jusqu'à sa retraite en 1976.

Eugène RENE dit Léon

Le 16 juin dernier, c'était au tour du doyen de notre village de dire adieu aux siens. Monsieur Eugène RENE, que tout le monde connaissait sous le prénom de Léon s'éteignait au domicile de son fils Jean-Marie, 5 place de l'église. M. RENE était né à Ancy-les-Solgne. De son union avec Germaine BEAUCOURT qu'il a eu la douleur de perdre en 1981, est né un fils. M. RENE a consacré toute sa vie au travail de la terre et à son exploitation agricole jusqu'à sa retraite en 1973.



Il a également été membre du Conseil municipal de 1948 à 1960. Il avait eu la joie d'avoir un petit-fils Laurent. Monsieur RENE était apprécié de toute la population de Beux dont il était le doyen. Tous garderont de lui le souvenir d'un homme brave, courageux et travailleur.

Ces deux hommes étaient sympathiquement connus et estimés dans le village et resteront longtemps dans la mémoire de ceux qui les ont connus et aimés.

Rappels : encore et toujours ...



Chiens et animaux errants

La divagation des chiens et autres animaux domestiques est strictement interdite. Au-delà du problème de la rage qui existe dans notre département, la divagation des chiens cause de sérieux préjudices à de nombreuses personnes. Il est donc demandé aux propriétaires de chiens de prendre toutes les mesures nécessaires pour que leur animal reste en permanence à l'intérieur de leur propriété. Il en va de la sécurité de tous. Même s'il n'est pas méchant, un chien errant peut causer un accident sur la voie publique ou causer des troubles dans les divers élevages.



Bruits

Le bruit est une des principales nuisances dont se plaignent les personnes. Bien sûr, il faut relativiser et accepter un certain nombre de contraintes liées à la vie à la campagne, mais chaque fois que cela est possible, il faut limiter au maximum la gêne sonore que nos activités peuvent générer. Un arrêté préfectoral limite d'ailleurs l'utilisation de certains engins bruyants : il est affiché en mairie.



Neige

En cas de chutes de neige, il est rappelé que le dégagement des trottoirs est à la charge des riverains. Il leur est fait obligation de dégager un passage d'au moins 1 mètre de largeur tout le long de leur propriété.

En ce qui concerne les voies de circulation, le déneigement et la salage ne sont pas obligatoires ; toutefois la commune en fonction de ses moyens humains et matériels, essaie de dégager et de saler les voies les plus en pente du village. Des sacs de sels sont également mis à disposition sur demande.

La route départementale qui traverse le village est classée en 3ème catégorie et son dégagement n'est pas prioritaire pour le département. A chacun donc de prendre ses dispositions et d'adapter sa vitesse et sa conduite aux conditions climatiques.

Balayage des trottoirs

De même que pour la neige, il est rappelé que le balayage des trottoirs est à la charge des riverains. Si chacun fait un peu, c'est toute la collectivité qui gagne. Il est plus agréable pour tous de vivre dans un village propre.

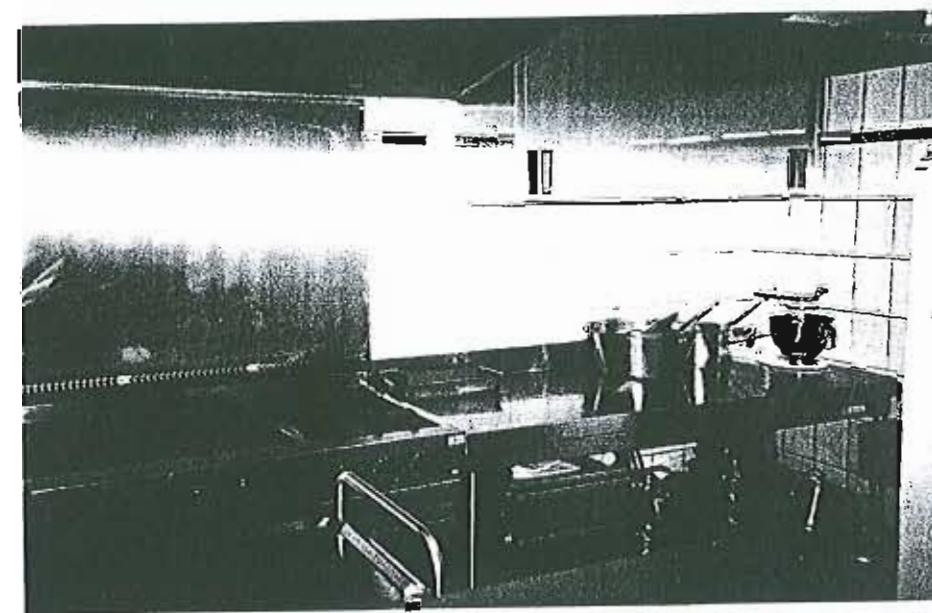
ABRI-BUS

Comme cela a été signalé par un tract diffusé à toute la population, il est demandé à toutes les personnes qui utilisent l'abri-bus de respecter ce lieu. Cet appel s'adresse notamment aux ados qui utilisent cet endroit comme lieu de rendez-vous nocturne. Un minimum de respect est indispensable ; il en va de la conservation d'un bâtiment public mais également de l'hygiène et du respect des autres utilisateurs (enfants qui prennent le bus, locataire du garage, voisins, etc.)

Il est demandé aux parents de sensibiliser leurs enfants à ces problèmes et d'en discuter avec eux. La mairie est prête à recevoir toute proposition pour améliorer la situation et faire cesser les dégradations qui enlaidissent le village et l'environnement.

Salle des fêtes : l'équipement est complet !

Construite entre fin 1998 et juin 1999, la salle des fêtes permettait déjà d'organiser un certain nombre d'activités dans le village. Mais pour achever complètement cet équipement, il manquait un mobilier moderne, facile à manipuler et un équipement de la cuisine permettant d'organiser de petites manifestations festives autour d'un repas voire de louer la salle pour des besoins familiaux. C'est désormais chose faite. Le mobilier, composé de tables et chaises permettant de recevoir 80 personnes a été livré à la fin de l'hiver dernier. Quant à la cuisine, il fallut attendre septembre pour que l'ensemble du matériel soit livré.



Désormais, la salle est donc entièrement opérationnelle et tous ceux qui l'ont déjà utilisée en sont très satisfaits. Bien sûr, il y aura toujours une petite amélioration à apporter ici ou là mais l'équipement est fonctionnel et avec ses appareils tout en inox, digne d'un grand restaurant. Avis aux amateurs donc, d'autant que les tarifs de location sont très intéressants pour les personnes habitant la commune.

Comment faire pour louer la salle des fêtes ?

Il suffit de venir en mairie et de s'adresser au secrétaire qui vérifiera d'abord si la salle est libre à la date que vous souhaitez. Ensuite, vous remplissez un formulaire de location. La veille ou quelques jours avant, une clé vous est remise en même temps qu'un état des lieux est fait avec un responsable. Les consignes de sécurité vous sont indiquées à ce moment ainsi que le fonctionnement des appareils de cuisine (four, lave-vaisselle etc.)

Le lendemain de votre manifestation, vous rendez la clé au responsable qui refait avec vous un état des lieux en votre présence. En cas de casse ou de dégradation, la personne qui a loué se voit retenir sur sa caution le montant des dégâts mais avec un minimum de sérieux, les choses se passent toujours bien. A noter également, que la vaisselle ne fait pas partie de l'équipement de la salle ; elle est propriété du foyer rural qui la met à disposition sur simple demande.

Alors n'hésitez plus à réserver la salle des fêtes, que ce soit pour une communion, un anniversaire, une fête, un repas entre amis etc. , elle est faite pour cela ! Profitez-en !



MARS 1999



Au 8 mars 1999, Beux compte 212 habitants (109 hommes et 103 femmes), soit une densité de 42 habitants au km². La population est en légère hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a gagné 5 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a gagné 70 habitants.

L'évolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années quatre-vingt-dix, l'excédent naturel a contribué à la hausse de la population. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 17 naissances et 9 décès dans la commune ; l'excédent naturel s'élève donc à 8 personnes. Par ailleurs, le déficit des entrées sur les sorties de population est de 3 personnes.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	15	26	17
Décès	10	13	9
Solde naturel	5	13	8
Solde apparent	46	1	-3
Variation de la Population	51	14	5

Source : Insee, recensements de la population

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période.
Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les deux recensements de 1990 et 1999 et le solde naturel. Il représente à la fois le solde des flux de population ayant affecté la zone (entrées moins sorties) et la différence de qualité entre les deux recensements.

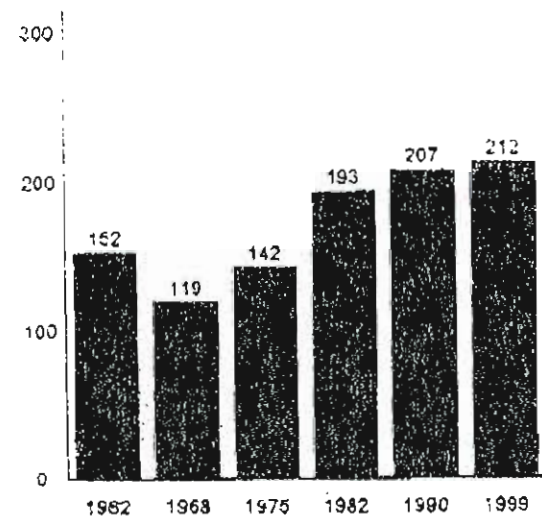
	Population en 1990	Population en 1999	Variation 1990-1999 (%)
Commune	207	212	2,4
Arrondissement	202 545	211 863	4,6
Département	1 011 302	1 023 447	1,2

Source : Insee, recensements de la population

La commune dans son environnement

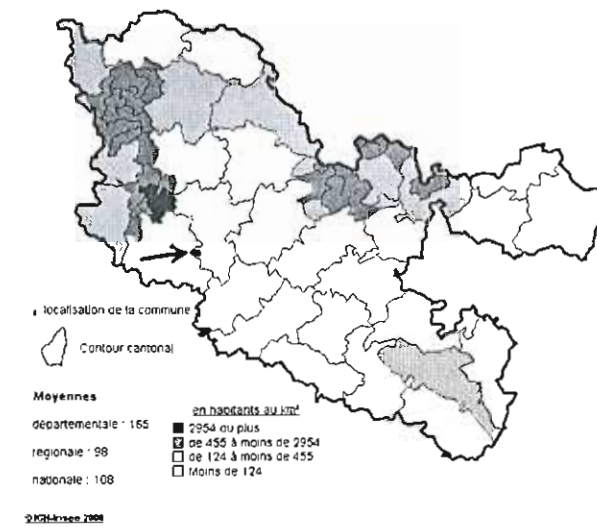
Beux appartient à l'arrondissement de Metz-Campagne dont Metz est la sous-préfecture. L'arrondissement regroupe 211 863 habitants, soit une densité de 202 habitants au km². La population de la commune en représente donc moins de 1%. Celle de l'arrondissement est en légère hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a gagné 9 318 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 1 011 302 habitants en 1990 à 1 023 447 habitants en 1999 ; soit un gain de 12 145 habitants.

La population depuis 1962



Source : Insee, recensements de la population

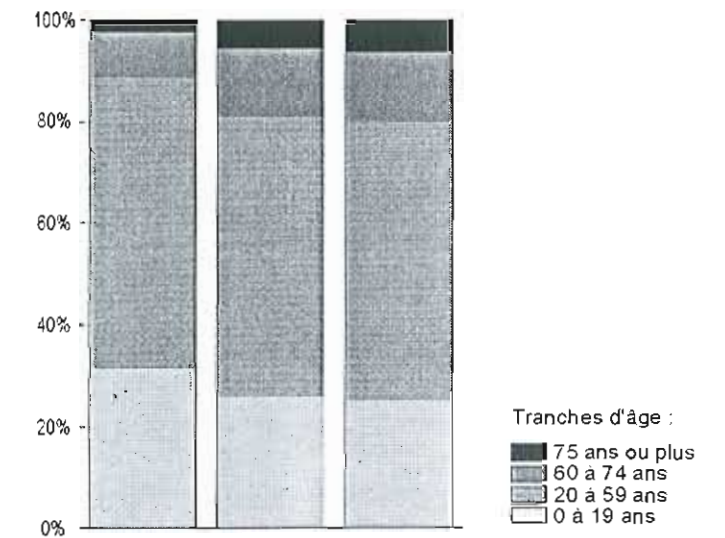
La densité de population dans le département



Source : Insee, recensement de la population 1999

Les jeunes et les seniors

La commune abrite beaucoup de jeunes. Les 74 jeunes de moins de 20 ans représentent 34,9% de la population alors que cette proportion est de 25,2% seulement dans le département. A l'opposé, les 10 personnes qui ont 75 ans ou plus ne représentent que 4,7% de la population alors que la proportion est de 6% dans le département.

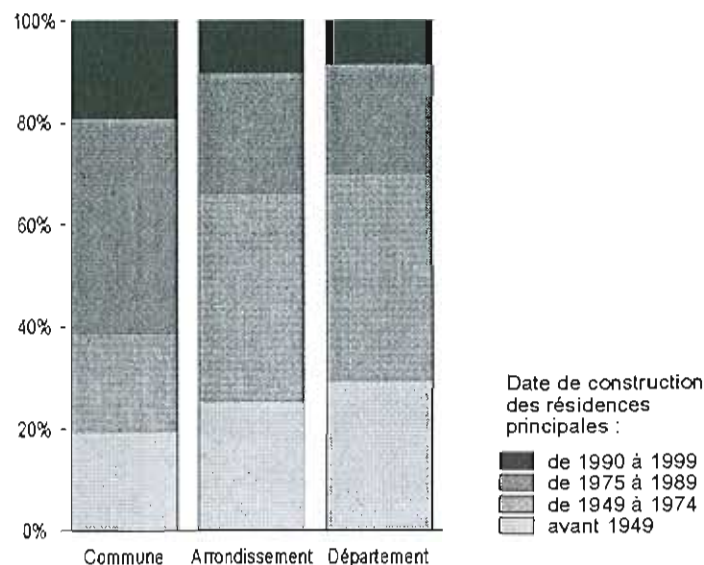


Source : Insee, recensement de la population 1999



Le neuf et l'ancien

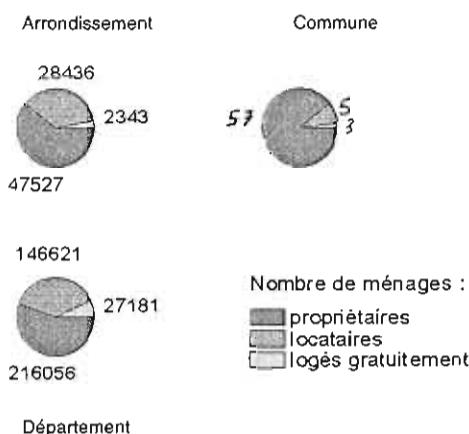
La commune comprend 67 logements : 65 résidences principales et une seule résidence secondaire ou occasionnelle (au moment du recensement, un seul logement est déclaré vacant). Le parc de logements est d'ancienneté moyenne : 46 logements ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 68,7%. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 74% dans l'arrondissement et de 70% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Les propriétaires et les locataires

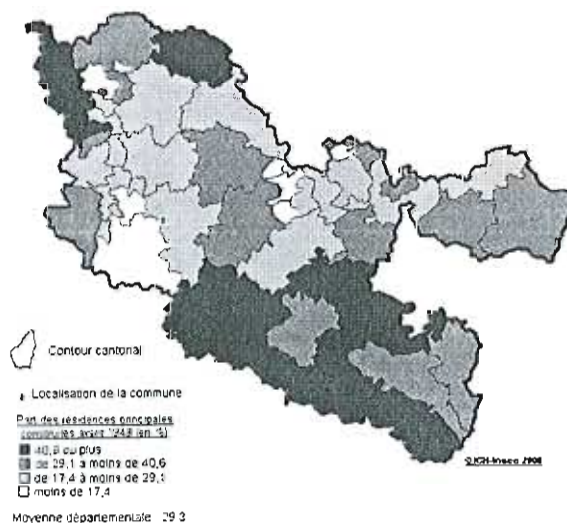
La quasi-totalité des résidences principales est constituée de maisons individuelles (96%). La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 87,7% des ménages.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Le confort des logements et leur ancienneté

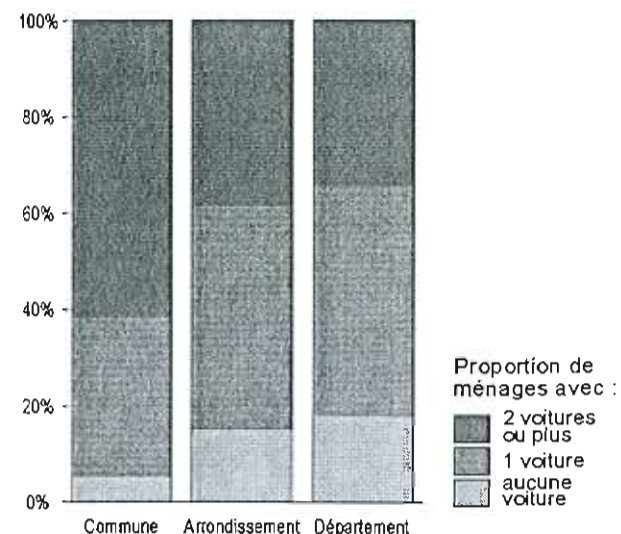
Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements : toutes les résidences principales ont au moins une baignoire ou une douche. Mais certaines manquent encore de confort : ainsi, 22 n'ont pas le chauffage central ou électrique.



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'automobile

L'équipement en automobile des habitants de la commune est très élevé : 6 ménages seulement n'en ont pas. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 90,8% ; dans le département, cette proportion est de 82%.



Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active

Parmi les 212 habitants de la commune, 88 personnes sont actives : 50 hommes et 38 femmes. Au moment du recensement, 6 de ces actifs cherchent un emploi et 81 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 6 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 75 autres sont salariées. Une petite minorité de ces actifs exerce dans la commune ; 69 personnes vont travailler en dehors.

	Commune	Arrondissement	Département
Population active	88	95 922	449 101
hommes	50	53 444	256 005
femmes	38	42 478	193 096
Population active ayant un emploi	81	85 589	395 062
salariés	75	78 431	364 668
non salariés	6	7 158	30 394
Chômeurs	6	9 900	52 066
Taux de chômage (%)	6,8%	10,3	11,6

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un, et des jeunes gens qui font leur service national. Les apprentis et les stagiaires en entreprise sont comptés dans la population active ayant un emploi. On distingue les salariés et les personnes non salariées ; ces dernières travaillent à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession. Le taux de chômage est la proportion dans la population active de personnes qui ont déclaré chercher un emploi.

Dans l'arrondissement, la population active est de 95 922 personnes. Parmi elles, 9 900 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 10,3%. Dans le département, le taux de chômage est de 11,6%.

Où vont travailler les habitants de la commune ?

	dans la commune de résidence	dans une autre commune du même département	hors du département
Nombre d'actifs travaillant...	12	62	7
Pourcentage d'actifs travaillant...	14,8	76,6	8,6

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population utilisée dans cette présentation est la « population sans doubles comptes ». Elle peut différer de la population totale qui vous a été annoncée en 1999. En effet, dans la population totale, certaines personnes sont comptées deux fois. Par exemple, les étudiants qui ont un petit logement proche de leur université sont comptabilisés dans la commune où ils habitent mais aussi dans celle de leurs parents. Dans la population sans doubles comptes, ils ne sont comptabilisés que dans la commune où ils habitent. La population totale sert de référence pour les textes législatifs et réglementaires (indemnités des élus, dotation globale de fonctionnement, etc.). En revanche, la population sans doubles comptes est utilisée pour la présentation des statistiques.

Pour **Beux**, les chiffres sont les suivants :

Population sans doubles comptes	212
Population totale	214

Croix et calvaires : témoins de la foi de nos ancêtres.

En se promenant à travers la campagne, on croise souvent d'anciens monuments, souvent en pierre, mais parfois simplement constitué de bois ou de métal. Érigés là à diverses occasions, ils témoignent tous de la foi de ceux qui les ont fait construire et du souhait de perpétuer la mémoire de personnes ou d'événements. Souvent indiqués sur les cartes, ils servent de repères et permettent au promeneur, croyant ou non, de faire une petite pause sur son chemin et de se situer plus aisément dans le paysage. A y regarder d'un peu plus près, ils témoignent également parfois d'événements tragiques qui ont pu se produire à l'endroit où ils sont édifés. Petit tour d'horizon en image de ceux que l'on peut découvrir sur le territoire de notre village.



Ci-dessus :

Calvaire le long du CD 70 en direction de Metz. Ce monument, dont la présence est rehaussée par les deux marronniers qui l'entourent comporte l'inscription suivante sur le corps de l'édifice:

**O CRUX AVE
SPES UNICA
Érigé en 1904**

Il est surmonté d'une croix simple sur pied de pierre en volutes encadrant un carré central destiné à l'origine à recevoir une plaque ou une inscription.

Ci-contre à gauche :

Sur la route d'Aube, ce calvaire dont la croix a disparu, est construit en pierre jaune. La partie haute du calvaire qui servait de support à la croix, comporte une sculpture en relief représentant une couronne et des rubans. Sur la partie basse on peut encore lire l'inscription suivante : Dominique MINAIRE, décédé en ce lieu le 25 septembre 1865 âgé de 35 ans. PDPL (= Priez Dieu Pour Lui). Initialement, ce calvaire était situé juste en face, de l'autre côté de la départementale mais à l'occasion de travaux de redressement d'un virage, il a été déplacé à son endroit actuel. Au pied, on distingue une borne de l'Institut Géographique National avec un point NGF (Nivellement Général de la France). Ces points servent de repère d'altitude aux géomètres lors d'opérations d'arpentage.

Ci-contre, à droite :

Situé au centre du village, dans la rue principale, non loin de la mairie (ancien presbytère), ce calvaire est le plus important du village. Il présente le Christ en croix. La croix repose sur une colonne carrée comportant un médaillon en pierre dont l'inscription est aujourd'hui quasiment illisible. Traditionnellement, il était fleuri chaque année à l'occasion de la Fête Dieu.

Ci-dessous :

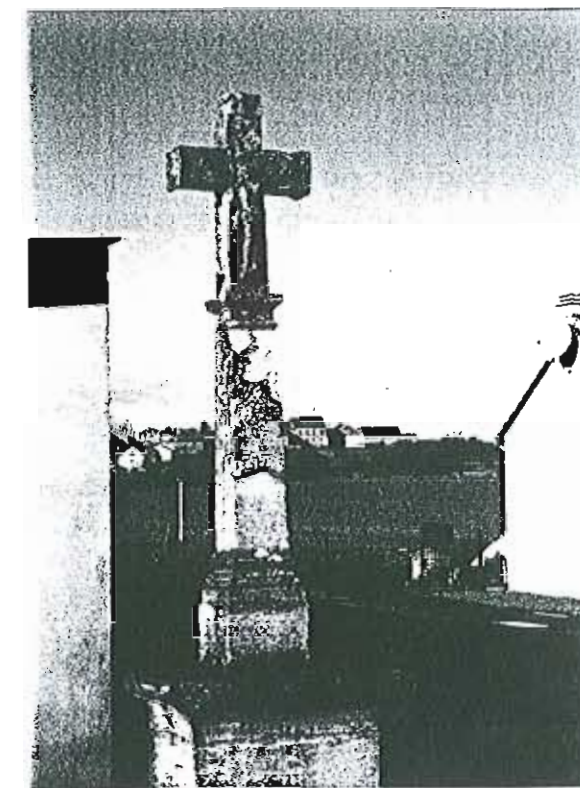
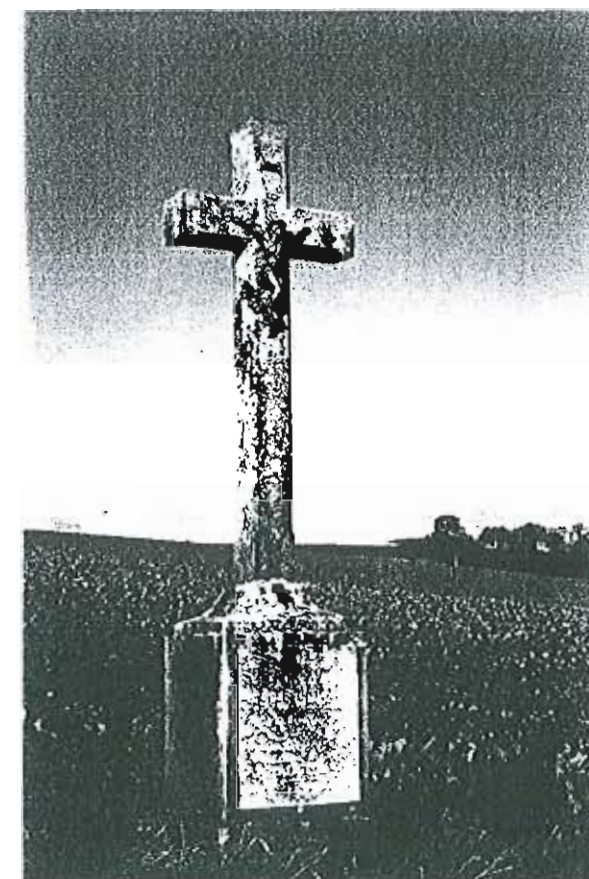
Calvaire édifé par Victor GACHET, sculpteur dont l'atelier se trouvait à Beux à l'entrée du village et qui avait fait voeu d'édifier un tel monument.

Il porte l'inscription suivante gravée sur une plaque de marbre blanc :

**Merci et reconnaissance à notre
Seigneur Jésus-Christ
XIX^{ème} centenaire et à
Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus
1934**

Concession à perpétuité.

Cette croix se situe sur la voie communale menant à Pontoy non loin du carrefour avec le CD 70.



Ci-dessous :

Cette croix en métal noir fixée sur un poteau de bois est implantée à mi-chemin sur la route menant à la Haute-Beux. Elle rappelle les anciennes croix de mission, installées dans les campagnes vers le milieu du 19^{ème} siècle et destinées à rechristianiser le pays après la vague révolutionnaire qui avait vu détruire un grand nombre de symboles religieux dans les campagnes et les villes. L'origine précise de cette croix n'est pas connue mais si des personnes possèdent des informations à son sujet nous les publierons dans une prochaine édition.

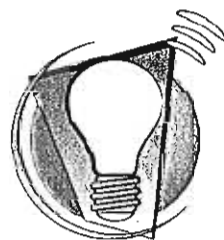


TRAVAUX EN BREF



Lotissement

Rien ne nous aura été épargné au cours de la réalisation du lotissement dit de la Croix Margot. En effet, après les lenteurs (et c'est un euphémisme) au cours de l'instruction du permis de lotir, une fois surmontées les difficultés liées à la défense incendie voilà maintenant que c'est au tour du service d'archéologie de freiner ce dossier. Au cours des fouilles préventives réalisés avant tout chantier de quelque importance, les contrôleurs du service régional d'archéologie ont découvert des traces d'anciens fours à chaux sur le haut du site. Ces découvertes ont obligé le lotisseur à modifier le plan de masse du lotissement et donc la disposition des parcelles afin de ne pas toucher cette zone "sensible" du point de vue archéologique. Souhaitons qu'après ces différents déboires, le dossier puisse enfin avancé afin que les premières constructions voient le jour au courant de 2001.



Renforcement du réseau électrique Rue de Luppy.

Prévus également depuis plus de deux ans, les travaux de renforcement du réseau électrique dans le secteur de la rue de Luppy ont enfin démarrés au début de l'hiver. La pose du nouveau transformateur s'est déroulée sans problèmes particuliers tout comme celle du réseau allant du transformateur jusqu'à la ligne principale située près du carrefour CD70 - Route de Pontoy. La traversée de chaussée pour alimenter le réseau existant dans la rue de Luppy s'est également effectué sans problème. Il reste maintenant à démonter l'ancien transformateur ainsi que la ligne aérienne venant du chemin du bois du Saulcy. Ces travaux devraient se terminer prochainement. Une bande végétale est également prévue tout autour du nouveau transformateur afin de mieux l'intégrer dans l'environnement.



Réseau de défense contre l'incendie

A l'occasion de la réalisation du lotissement, il a été procédé à la vérification par les pompiers de Rémilly de l'ensemble du réseau de défense incendie du village. A cette occasion, deux poteaux d'incendie ont été remis en état. La citerne située au milieu du village a également été jaugée et vérifiée : sa capacité est de 90 mètres cube. Elle est située sur l'espace vert jouxtant la ferme de Leroy juste en face de l'église. elle permet aux pompiers de venir rapidement faire le plein de leur citerne, au cas où le débit des poteaux d'incendie serait insuffisant. Il faut savoir en effet que le réseau d'adduction d'eau (qui est de la responsabilité du Syndicat des Eaux de Verny) présente quelques faiblesses par endroit et qu'il est donc indispensable de pouvoir disposer d'une réserve en cas d'incendie.

REPAS DES ANCIENS : une réunion très appréciée !

L'an dernier lors du précédent repas, on s'était promis de se retrouver à la salle des fêtes de Beux. Mais les aléas survenus lors de l'installation de la cuisine ont quelque peu retardé ce repas qui n'a pu se tenir que le 22 octobre 2000. Mais comme dit le proverbe : " Mieux vaut tard que jamais !".

Ajoutons que si l'attente a été longue, le repas a été, de l'avis unanime, particulièrement réussi.

Après un apéritif pris en compagnie de l'abbé Jean-Luc JOST qui n'a malheureusement pu rester avec nous, les convives ont pu déguster un feuilleté aux deux poissons accompagné d'une crème de St-Jacques au safran. la suite était composée d'un rôti de veau servi avec différentes purées de légumes. Un plateau de fromage et la salade ont précédé un délicieux Tiramisu en dessert. L'après-midi s'est déroulé dans la bonne humeur et preuve de la bonne ambiance qui régnait, les derniers joueurs de cartes sont partis vers 21h30.

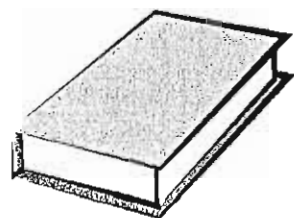
Remercions l'ensemble des participants et surtout Nicolas MOZIN ainsi que sa compagne Karine qui ont fait une démonstration éclatante de leurs talents tant en cuisine que dans la salle. Merci également aux bénévoles qui ont donné un coup de main au service et pour le rangement. Une journée en tous points très appréciée et réussie ! A refaire vite vite vite ...



Les aînés en compagnie des membres du conseil municipal, du personnel communal et de M. le Curé (au fond à gauche).

Poussières d'archives

Plongeons une fois encore dans les vieux registres de délibérations du conseil municipal de Beux dans les années 1870 - 1880 cette fois.



A l'époque, rappelons-le, le conseil se composait de 7 membres que l'on complétait, quand il était question d'argent, des contribuables les plus imposés de la commune. Parmi ces 7 membres élus, le maire était nommé par le sous-préfet (qu'en ces temps on désignait par le terme de "directeur du cercle"). Aujourd'hui, le cercle est devenu "arrondissement"... Les années passent mais l'administration reste toujours tout en rondeurs !

Eaux ...

Le 2 septembre 1868, le maire donne lecture d'une plainte relative à un manque d'eau à la Basse-Beux en date du 20 août. On apprend dans le texte que le village comportait alors deux puits communaux, dont un en mauvais état, et qu'en cette année où avait sévi une sécheresse (là c'est

pas la faute au nucléaire !), le manque d'eau se faisait cruellement sentir. Le conseil rappelle qu'il a déjà décidé, le 10 mai précédent, de remettre en état la fontaine de Fontenelle qui "perdait ses eaux" et s'en tient là pour l'instant. Une fois ces travaux réalisés et si l'eau n'est toujours pas assez abondante, il sera avisé de nouvelles mesures.

... et forêts.

Le 22 avril 1870, il est question du rôle d'affouage (rappelons que le bois d'affouage est le bois de chauffage produit par les bois communaux). 4 nouvelles personnes ont déclaré vouloir jouir des avantages communaux à partir de cette année mais comme l'affouage ne se tire au sort que tous les deux ans et que l'année que l'on n'en tire pas chaque habitant paie quand même une redevance de 2,55 Frs en vue des dépenses occasionnées par les bois, le conseil décide de faire payer à ces nouveaux affouagistes une somme de 7,55 Frs au lieu de 5 Frs.

Frais de scolarisation

En 1871, le salaire annuel de l'instituteur communal passe de 700 à 800 Frs. La dame chargée d'enseigner les travaux d'aiguilles aux jeunes filles percevra quant à elle 55 Frs par an. A cette époque, il faut savoir que les enfants de Dain en Saulnois venaient à l'école à Beux ce qui entraîna de

nombreux différents entre les deux communes.



Un jour de mai 1873, un inspecteur de l'instruction publique trouva que les locaux de l'école de Beux étaient trop exigus et en fit part au directeur du cercle. Ce dernier écrivit au maire pour lui demander d'effectuer des travaux d'agrandissement. Le maire soumit le projet au conseil qui se fit partisan de solutions expéditives demandant si l'on pouvait "supprimer" les enfants de Dain de venir à l'école à Beux et sinon de voir si l'on pourrait agrandir la classe en supprimant un cabinet qui donnerait 3 mètres de plus et produirait 96 mètres cubes supplémentaires par rapport aux 250 mètres cubes existants ce que le conseil juge plus que suffisant pour la salle d'école de Beux.

Fontaine

Le 9 août 1874, le conseil est saisi une fois de plus d'un manque d'eau et que pour abreuver les bestiaux, les habitants sont obligés de les conduire à une fontaine servant de lavoir et délivrant une eau insalubre (sic). De plus, en cas d'incendie, il n'y aurait que difficilement l'eau nécessaire pour l'éteindre et cette année de

sécheresse (encore) a pourtant montré plus que jamais l'urgence d'une fontaine. L'un des puits que la commune possède est complètement tari et l'autre ne fournit guère que l'eau nécessaire au ménage des habitants. Si donc un incendie se déclarait, tout le village serait réduit en cendres sans que personne n'y puisse quelque chose à cause du manque d'eau d'où l'urgence de doter le village d'une nouvelle fontaine. La proposition est adoptée à l'unanimité moins une voix et le conseil propose de prendre l'eau à la fontaine Pammé (quel joli nom !) à une distance d'environ un kilomètre du village et d'indemniser les propriétés traversées.

Percepteur

Le 10 janvier 1875, le maire donne lecture au conseil d'une lettre de M. Machwirth, Percepteur de Rémilly, qui demande à obtenir l'autorisation de transporter sa demeure à Metz vu qu'il lui est impossible de trouver un logement convenable à Rémilly. Le conseil décide que ce changement de domicile causera beaucoup de frais de poste et de factage, qu'il donne plus de difficultés pour le paiement des contributions (à l'époque on n'envoyait pas de chèques, tous les échanges se faisaient en espèces sonnantes et trébuchantes).



De plus, le village étant à 21 km de Metz, cela donnerait plus de difficultés d'autant "qu'il est difficile pour beaucoup de trouver les rues à Metz" et que c'est aussi pénible tant pour les employés que pour les autres, pour toucher des montants, de se déplacer si loin et cela crée plus de frais. Le conseil est donc d'avis que M. le Percepteur tâche de trouver un logement convenable sur Rémilly ou dans un autre village de sa circonscription perceptoriale.

Constructions

Régulièrement on trouve des délibérations ayant trait à une cession de petites parcelles de terrains communaux. Il s'agit toujours d'ouvriers ou d'employés ne possédant pas de terres et souhaitant s'établir dans le village.



Ce qui est typique c'est qu'à chaque fois, le demandeur fait état d'une superficie pour la maison et de quelques mètres carrés supplémentaires pour y édifier un four à pain. A l'époque, les boulangeries n'existaient pas à la

campagne et chacun faisait son pain soi-même d'où la nécessité de posséder un four. Sans doute pour des raisons de sécurité, celui-ci était bâti en dehors de l'habitation ce qui limitait les risques d'incendie.

Hébergement

Le 30 mars 1884, le directeur d'arrondissement (sous-préfet) demande au conseil municipal de dresser un règlement d'après lequel devront être répartis les logements et fournitures militaires ainsi qu'un plan contenant les logements de toutes les maisons et le nombre d'officiers, de soldats et de chevaux qui peuvent y être logés.



Suit une liste des 55 foyers de la commune dont un à la Charbonnière (ancienne annexe située dans la montée vers Dain) avec en regard les places disponibles. On découvre ainsi que Beux pouvait héberger à cette époque 4 officiers, 122 hommes de troupe et 36 chevaux. **A bientôt peut-être pour de nouvelles anecdotes de notre vie locale d'autrefois.**

FOYER RURAL : une année 2000 bien remplie !

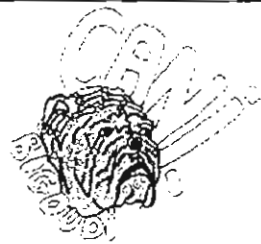
L'année qui vient de s'écouler a été bien remplie en ce qui concerne les activités organisées par le Foyer Rural de Beux et son comité. Pêle-mêle citons : une demi douzaine de soirées jeux, une sortie en bus à l'exposition des vieux métiers à Azannes (Meuse), une sortie ski dans les Vosges, un vide-grenier fin avril, la participation à la marche intercommunale à Sorbey, une fête patronale avec pour la première fois des manèges forains qui ont fait le bonheur des petits et des grands, une semaine de découverte d'Internet (voir photo de l'inauguration du Cybervillage ci-dessous) en collaboration avec France Télécom, une randonnée pédestre, le traditionnel feu de la St-Jean, la St-Nicolas. Un atelier de peinture sur soie organisé par le foyer de Pontoy a attiré quelques personnes de Beux. Les séances de gym rassemblent une dizaine de mordues.



Bref, on constate que la vie associative fonctionne même si elle repose souvent sur le même petit nombre de personnes fidèles et dévouées qu'il nous faut remercier une fois de plus.

Afin que continue cette vie qui contribue à resserrer les liens amicaux entre la population, le comité du Foyer Rural fait appel à tous, jeunes ou moins jeunes. Faites part de vos idées, venez donner un coup de main lors de la préparation des manifestations, avec vos amis et votre famille participez aux activités et aux fêtes ; c'est seulement ainsi que pourra se poursuivre et se développer la vie sociale finalement si utile et que l'on regretterait si elle venait à disparaître.

Nouveau à BEUX ! CANIBIGOUDI



Saluons une initiative originale dans notre village. Une micro entreprise de toilettage pour chiens et chats à domicile, a vu le jour il y a quelques mois. Sous l'enseigne **CANIBIGOUDI**, Christelle VARNIER, professionnelle diplômée d'état, propose de se rendre à votre domicile pour procéder à la tonte et au toilettage de votre compagnon à quatre pattes. Des prospectus ont été distribués dans toutes les boîtes à lettres des environs il y a quelques semaines. Les prestations se font sur rendez-vous.

Vous pouvez joindre Mme VARNIER au 03.87.57.65.11 ou au 06.70.04.05.45

Souhaitons pleine réussite à cette heureuse initiative.

PAGE PRATIQUE

MAIRIE

Mairie : 35, Rue principale 03.87.57.64.30

Heures d'ouverture au public : **Lundi de 17h30 à 19h00**
Jeudi de 18h30 à 20h00

Maire : M. Bernard GUITTER 19, Rue de Luppy 03.87.57.61.47
Adjoints : M. Claude JOLY 3, Rue principale 03.87.57.73.84
M. Philippe LEROY 27, Rue principale 03.87.57.77.17

Secrétaire de mairie : M. Daniel SZYSKOWSKI

ECOLES

Maternelle (2 classes à Luppy) Directrice : Mme CARDON
Ecole de Beux (1 classe CE2+CM1) Directrice : Mme PFEIL 03.87.57.79.65
Ecole de Luppy (2 classes CP+CE2, CM1+CM2) Directrice : Mme NOWICKI

OU S'ADRESSER POUR :

Urbanisme : Mairie ou DDE METZ-NORD 10, Rue Périgot 57025 METZ CEDEX 2
Eau : Générale des Eaux à Metz 03.87.66.26.57
Electricité : U.E.M. Boul. du Pontiffroy à Metz 03.87.34.44.44
Poste : La Poste Place de la gare à REMILLY 03.87.64.64.64
Perception : Trésorerie de Rémilly 1, Rue du Parc REMILLY 03.87.64.60.47
Assistante sociale : Centre Médicosocial de St-Julien les Metz 03.87.75.05.10
ANPE : Agence pour l'Emploi Place St-Nicolas à Metz 03.87.75.92.60

URGENCES

Gendarmerie Brigade de Rémilly 03.87.64.61.00 ou le **17**
POMPIERS Centre de Secours de Rémilly 03.87.64.73.33 ou le **18**

ORDURES MENAGERES

Collecte des ordures ménagères : Lundi matin à partir de 7 h. (si férié voir avis dans la presse et affichage)
Collecte sélective : Lundi matin (une semaine sur deux)
Papiers (écobac bleu) - Emballages alimentaires (écobac jaune)

Le verre usagé est à déposer dans le conteneur à verre situé rue principale (près de la mairie).

Déchetterie de Rémilly Lundi au vendredi de 14h à 18h (hiver) ou 15h à 19h (été)
(Route de Béchy) Samedi de 9h à 18h (hiver) ou 10h à 19h (été)

EGLISE ET COMMUNAUTE RELIGIEUSE

Culte catholique Presbytère de Rémilly : Abbé J-L. JOST 03.87.64.65.92
Conseil de Fabrique : Présidente : Mme B. HOCQUART 03.87.57.78.03

LOISIRS

FOYER RURAL DE BEUX Présidente : Mme Marie-Paule PIDOLLE 03.87.57.77.87